Ezy infos

Édition spéciale travaux

18 février 2021

Travaux rues Octave Lenoir - André Tremblay
Itinéraire de déviation

Des travaux vont débuter dans les rues Octave Lenoir et André Tremblay (route départementale n°143), à partir du **22 février pour une durée d'environ 3 mois**. Ces travaux seront réalisés en phases successives de la Croix Pageot au chemin des Vignes afin de ne pas barrer l'intégralité du tronçon.

Ces travaux consistent à remplacer la conduite principale d'eau potable ainsi que tous les branchements des particuliers avant la réfection de la couche de roulement en enrobés. Ces travaux empêcheront toute circulation sur la route départementale n°143 en fonction de l'avancement du chantier.

Les véhicules lourds (semi-remorques, …) seront déviés depuis les villages alentours (Fermaincourt, Croth, Le L'Habit, Ivry-la-Bataille, …) afin qu'ils ne traversent pas Ezy-sur-Eure dans le sens de la vallée.

Nous devons cependant, continuer à laisser circuler les véhicules qui assurent le transport scolaire, l'enlèvement des déchets, les véhicules des particuliers ainsi que les petits véhicules professionnels d'Est en Ouest ou d'Ouest en Est.

Par conséquent, étant donnée la géographie routière de la ville, nous n'avons d'autre choix que d'installer un itinéraire de déviation. Vous trouverez au verso de ce document l'itinéraire de déviation qui sera mis en place le temps des travaux. Il empruntera la route de l'Habit, le chemin des Vignes, la rue Jean Rostand, la rue des Caves, la rue Edmond Signoret et la rue Clovis Vigny.

Durant les travaux et tout le long de l'itinéraire de déviation, il est vivement conseillé de ne pas stationner son véhicule en dehors des espaces prévus à cet effet, afin de permettre la desserte locale pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes (bus, ramassage des déchets, livraisons,…)

Mairie d'Ezy-sur-Eure
1, rue Octave Lenoir - BP 53 - 27530 Ezy-sur-Eure - 02 37 64 73 48
Internet : www.ezysureure.fr - Facebook : Mairie Ezy sur Eure

Travaux rue Octave Lenoir - rue André Tremblay / Itinéraire de déviation

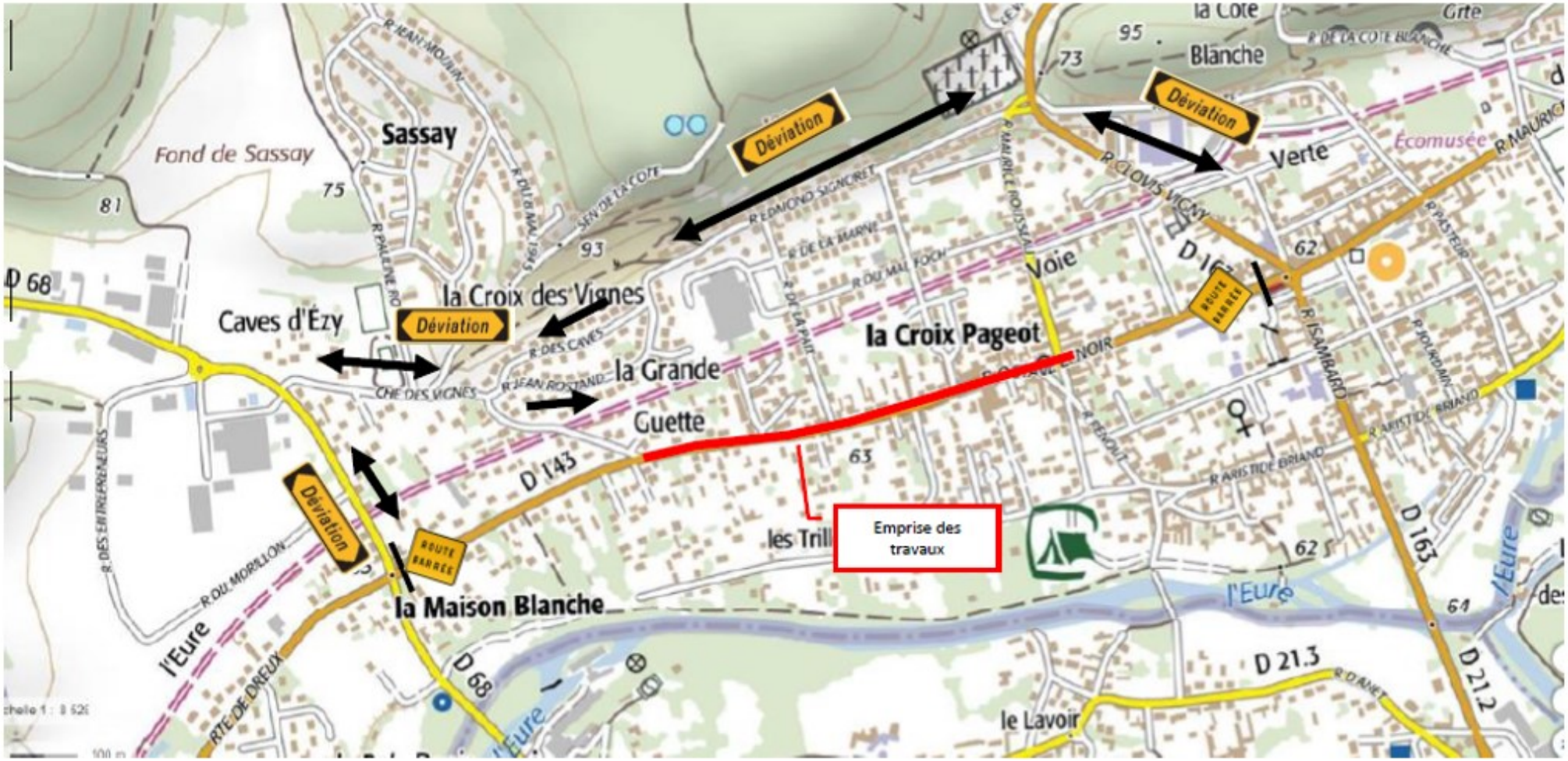

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique